Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260204-DEL2026_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIO
DU COMITE SYNDICAL DU SIPHEM DU 04 FÉVRI

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse de Gironde sur Dropt, sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président, suite à l'absence de quorum lors du conseil syndical du 27 janvier 2026, afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour initial.

Date de la convocation : **28 JANVIER 2026**

Délégués Titulaires en exercice : 40 Délégués Suppléants en exercice : 40 Délégués présents : 7
Délégués Titulaires présents : 5 Délégués Suppléants présents : 2 Délégués votants : 7
Délégués ayant donné procuration : 0

Délégués titulaires présents : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET.

Délégués suppléants présents : Robert BOMBARD, Adeline PORTET.

Délégués votants : Yannick DUFFAU, Michel FEYRIT, François MERVEILLEAU, René CARDOIT, Olivier JONET, Robert BOMBARD, Adeline PORTET.

Délégués excusés : Sophie VAULTIER, François ESTESVEZ, Florence PAREJA, Colin SHERIFFS.

DÉLIBÉRATION N°2026-007 – Ouverture des quarts de crédits investissement avant adoption du budget 2026

M. le Président rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans l'attente du vote du budget et pour permettre la continuité du service public, il est proposé d'autoriser l'exécutifs à pouvoir engager, liquider et mandater les crédits d'investissements dans la limite d'un quart de l'exercice précédent.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin d'honorer les factures à venir (dossiers en cours FAP/MSA et STOP Exclusion, les factures d'achat et de mise à jour de logiciels CAP RENOV', BBSLAMA, les casques de téléphonies, les lasers de mesure), ci-dessous une proposition d'ouverture de crédits :

Chap. /Articles	Désignation	BP	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise	Solde	1/4 crédits
20	**Immobilisations incorporelles**	**2 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**2 000,00**	**500,00**
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	500,00
21	**Immobilisations corporelles**	**43 000,00**	**0,00**	**39 778,00**	**6 422,64**	**33 355,36**	**3 000,00**
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	4 500,00	0,00	4 162,50	0,00	4 162,50	1 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 500,00	0,00	4 162,50	0,00	4 162,50	1 000,00
2185	Matériel de téléphonie	4 500,00	0,00	4 162,50	0,00	4 162,50	1 000,00
4581	**Chapitre 4581**	**41 827,71**	**100 000,00**	**202 049,71**	**110 432,63**	**91 617,08**	**50 512,43**
45811	Travaux FAP	22 326,71	80 000,00	94 652,21	89 867,90	4 784,31	23 663,05
45812	Travaux MSA	19 501,00	20 000,00	36 538,50	8 845,78	27 692,72	9 134,63
45813	Travaux Stop Exclusion Energétique	0,00	0,00	70 859,00	11 718,95	59 140,05	17 714,75
						TOTAL	**54 012,43**

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 033-243300696-20260204-DEL2026_007-DE

Le Conseil syndical, à **l'unanimité**, après en avoir délibéré **décide :**

- **Valider** l'ouverture des quarts de crédits d'investissement comme indiqué ci-dessu

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

Fait à Gironde sur Dropt,

Le secrétaire de séance,
Yannick DUFFAU

Le Président,
Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE : 23/02/2026